

Membre titulaire (1752-1782)  
Sous-directeur (1776-1777)

Dominique-Benoît Harmant, dont le nom est également initialement orthographié « Harmand », appartient à une famille connue à Nancy depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Son aïeul Nicolas est « concierge en l'artillerie » du duc Charles III, encore mentionné sous la forme « concierge en l'arsenal de Lorraine ». La famille continue à servir le duc, et, en dehors d'officiers de la Cour, elle comporte des officiers de santé. Ce sont d'abord des chirurgiens, ensuite des apothicaires, plus tard des médecins. Parmi eux, certains appartiennent au service de santé du souverain. Le premier médecin important de la famille est Nicolas III. Le père de Dominique-Benoît, Louis Harmant, médecin lui aussi, est le fils de Jean Harmant, apothicaire ducal, qui est le neveu de Nicolas III. Louis Harmant a occupé plusieurs fonctions importantes : médecin des pauvres et médecin du duc Léopold. Plusieurs membres de la famille sont anoblis et cette situation explique certaines prétentions de Dominique-Benoît.

Né à Nancy le 22 mars 1723, Dominique Benoît Harmant effectue ses études de médecine à Pont-à-Mousson, d'abord, puis à Montpellier où il soutient sa thèse de doctorat le 1<sup>er</sup> août 1744. De retour à Nancy, il est nommé médecin ordinaire de Stanislas en 1745 et médecin stipendié en 1748, le même jour que François Bary, tous deux ayant suppléé bénévolement pendant une année Paul-François Marquet, le titulaire très âgé. Ils sont chargés de la Ville-Neuve. Dominique-Benoît est également « médecin ordinaire des Jésuites ».

Les fonctions de médecin stipendié de Dominique Benoît le conduisent à s'opposer à son « employeur », la ville de Nancy, au cours d'un long procès relatif aux exemptions dont doivent jouir – selon lui – les stipendiés. Cette affaire démarre par un incident assez modeste, la question du logement et des fournitures des gens de guerre, dont Harmant prétend être exempté, en dépit d'une ordonnance royale du 1<sup>er</sup> mars 1768, qui supprime ce privilège. La procédure et les prétentions d'Harmant perdurent jusqu'en 1780 après avoir occupé les officiers municipaux et même l'intendant de Lorraine. On comprend mal certaines de ses demandes, qui sont sans valeur, mais on s'explique la patience des autorités quand on connaît ses origines paternelle et maternelle et qu'on sait qu'il a sauvé un domestique de l'intendant de la Galaizière. C'est son successeur Moulins de la Porte qui fait conclure cette étonnante affaire en décidant qu'Harmant est débouté des diverses prétentions qu'il a manifestées depuis dix ans, mais « qu'on pouvait le laisser jouir de l'exemption des logements de gens de guerre ». C'est ce qu'il demande avec obstination... En 1774, ayant oublié ou omis de rendre à temps son rapport mensuel sur l'état sanitaire, et n'étant donc pas en règle, il ne peut prétendre à sa pension de stipendié...

Dominique Benoît est également médecin de l'hôpital Saint-Stanislas, créé par le duc-roi Stanislas en 1750. C'est l'hôpital des Frères de la Charité de Saint-Jean de Dieu, dont le contrat de fondation est passé à Lunéville le 25 avril 1750, qui bénéficie rapidement de la construction rue Neuve-des-Casernes (rue Sainte-Catherine aujourd'hui), d'un bâtiment érigé sur les plans de Héré, et dont le service médical est assuré par les médecins stipendiés. Il est cité pour la même fonction à « l'Infirmerie royale », institution qui ne me semble pas exister sous ce nom. On pense qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension ou d'une orthographe erronée relative à la « Renfermerie royale », maison d'enfermement des filles libertines, créée en août 1754 dans l'ancienne poissonnerie qui sert alors de magasin à blé, et qui est située aux angles des rues de la Poissonnerie (actuelle rue Gambetta), Stanislas et Saint-Dizier, aux numéros 1 et 1<sup>bis</sup> actuels de celle-ci. Le service médical y est assuré par les praticiens stipendiés et c'est encore à ce titre que Dominique-Benoît Harmant y intervient. En 1760, cette renfermerie est transférée à la Vénérie, qui se trouve approximativement à l'emplacement de l'arrière de l'actuelle Faculté de droit, rue de la Ravinelle.

Dominique-Benoît est membre fondateur du Collège royal de médecine (ou des médecins) qui regroupe statutairement tous les médecins exerçant à Nancy. Il était présent à l'assemblée constitutive du 10 septembre 1751 au cours de laquelle le premier bureau a été élu. L'institution dispose d'une partie du pavillon dit « de la Comédie » situé sur la place Royale (aujourd'hui place Stanislas). Il participe, comme ses confrères, à la consultation des pauvres des campagnes qui a été mise en place au moment de la création du collège et qui a lieu les samedis matins de dix heures à midi dans ses locaux. Les médecins consultants sont renouvelés tous les trois ans et Harmant l'est en 1755, 1758, 1764, 1767 et 1773. L'institution est dirigée par un conseil de cinq membres, et il y occupe successivement les fonctions de professeur de chimie en 1769, de conseiller en 1770 et 1778, puis de président et de directeur du jardin botanique de la rue Neuve-des-Casernes (Sainte-Catherine) en 1781. Il ne siège toutefois que peu de temps dans ce fauteuil puisqu'il meurt l'année suivante à l'âge de 59 ans.

Le Collège a d'assez nombreuses prérogatives et, grâce à Stanislas, il réussit à s'immiscer dans le fonctionnement de la Faculté de médecine alors qu'elle siège encore à Pont-à-Mousson. C'est ainsi qu'en 1763 Harmant est membre du jury du concours d'agrégation qui doit pourvoir à la chaire rendue vacante par le décès du professeur Parizot. Il s'intéresse aussi aux exercices professionnels et défend par exemple, en 1761, la communauté des apothicaires contre l'exercice pharmaceutique illicite des Jésuites. Harmant intervient en faveur de celle-ci, peut-être en sa qualité de médecin de la communauté et qui jouit de leur confiance, mais peut-être aussi en sa qualité de beau-frère de l'apothicaire Jean-Claude Virion, dont la pharmacie se trouve rue Saint-Dizier tout comme le noviciat où s'active un faux apothicaire dénué de diplôme mais compétent, frère Willemet, dans une vraie pharmacie... Madame Roos écrit qu'il demande la fermeture de la pharmacie du noviciat, une requête qu'il avait déjà faite antérieurement. Le Collège royal s'est aussi donné une mission de santé publique et de lutte contre les intoxications et les contrefaçons. En 1782, un arrêt de la Cour du Parlement, signé d'Harmant et de ses collègues, « ordonne que toutes les mixtions de plomb, de litharge (oxyde naturel de plomb) ou d'huile de vitriol (acide sulfurique) incorporées dans le vin à quelque fin que ce puisse être seront réputées au nombre des poisons ». Ces produits, bien que toxiques, servent « à raccomoder les vins aigris ».

En février 1751, Harmant est élu membre de la Société littéraire, devenue Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, et il y est reçu le 20 octobre suivant. Il est le premier médecin à entrer à la société en qualité de titulaire. Il y présente six communications : « Sur l'économie animale » en 1759, « Dissertation sur l'œil » en 1760 et en 1762, et surtout « Sur les funestes effets de la vapeur des charbons allumés... » en 1764, qui constitue son travail le plus célèbre. Il est aussi le rédacteur d'un compte rendu d'un ouvrage du médecin militaire Coste en 1774 (ce médecin a été affecté à l'hôpital militaire de Nancy et il sera l'un des grands personnages du Service de santé pendant la guerre d'indépendance des États-Unis puis celles de la Révolution et de l'Empire) et d'un rapport sur un travail relatif aux eaux minérales de Lorraine en 1778. Il participe aussi à l'examen, prévu par les statuts, des mémoires adressés au Collège par les médecins stipendiés des villes des duchés, tel celui de Gérard, de Rambervillers, en 1753 : « Mémoire sur un vomissement purulent et périodique ». Il est le sous-directeur de la Société en 1776, pour une durée d'une année, le directeur étant alors Charles-Maurice Boutier.

Combattif et tenace, certainement orgueilleux, Harmant s'oppose à Nicolas Jadelot, professeur à la Faculté de médecine, au sein de la Société royale, en raison des mauvaises relations qui existent entre les deux institutions, Collège et Faculté, mais aussi d'une part à propos des analyses d'eaux, qui sont alors très classiques chez les chimistes, et alors que cette science est en pleine expansion, et d'autre part à cause de l'usage qui est fait du titre de professeur de chimie... Les analyses d'eaux opposent les apothicaires Nicolas et Mandel, et, à travers eux, plusieurs membres du Collège royal, dont Harmant, et de la Faculté, dont Jadelot.

En sa qualité de professeur de chimie au Collège et bien qu'il semble qu'il n'y ait aucun enseignement, Harmant participe à des expertises, avec l'aide de son démonstrateur, l'apothicaire Pierre Remy Willemet. Nous connaissons l'expertise relative aux eaux de l'étuviste Mandel, de la famille de l'apothicaire. Harmant s'oppose aussi à Jadelot parce que la Faculté utilise le terme de professeur de chimie, et parce que Jadelot – qui est un vrai professeur, ce que n'est pas Harmant, et il n'en est que trop conscient – a été qualifié de « professeur de chimie » par la Faculté... L'éloge funèbre de Charles Bagard, le président-fondateur du Collège royal, décédé en décembre 1772, est présenté en mai 1773. Harmant prononce celui du Collège lors de sa séance publique du 1<sup>er</sup> mai cependant que Jadelot est l'auteur de celui de la Société royale le 8 mai. C'est l'occasion pour Harmant de rompre quelques lances avec la Faculté... Il ne sort pas grandi de cette polémique.

Sa présidence du Collège, officiellement « direction », en 1781-1782, année où il meurt, est l'occasion d'un autre conflit, plus exactement d'un ensemble de procédures judiciaires dont il n'est pas possible de préciser tous les détails car des pièces du dossier manquent. Le conflit principal oppose Harmant et Joseph Breton, le jardinier employé par le Collège au jardin des plantes, créé par Stanislas pour son usage en 1758 rue Neuve-des-Casernes, en face du Quartier Royal (c'est le jardin Godron, en face de la caserne Thiry). Depuis l'origine du jardin, la fonction de directeur va de pair avec la présidence du Collège. Pour sa part, le jardinier bénéficie par bail de la vente des légumes, des fruits et des « herbes particulières » comme les plantes médicinales ou aromatiques, issues du jardin et de ses plantations, en contrepartie du versement au Collège d'une somme d'argent annuelle et forfaitaire. Or, au printemps 1781 et pour une raison que nous ignorons, Harmant décide de faire élaguer et arracher 117 arbres sans tenir compte du bail. L'opération, réalisée par un certain Joseph Pierrot, suscite une importante réprobation en ville et, le 2 mai, le Collège décide d'assigner celui qui semble être « naturellement » le responsable de cette opération, le jardinier Breton. Ce dernier se défend et il s'ensuit plusieurs procès à des niveaux judiciaires de plus en plus élevés. Il s'agit de savoir qui est le responsable des dégâts, qui les réparera et, par ailleurs, second conflit à l'intérieur du premier, qui aura la direction du jardin : le président ou le professeur de botanique, Guillemain à ce moment ! Les deux experts nommés, l'un pour Breton et l'autre pour Harmant, s'accordent pour indiquer que les élagages ont été faits d'une manière « nouvelle et inconnue [...] par une opération outrée et dangereuse, contraire à toutes les règles » et qui prive Breton « d'une récolte prometteuse » en lui occasionnant un préjudice de 434 livres de Lorraine, soit environ 325 livres de France. Harmant est obligé de reconnaître sa responsabilité, mais il prétend avoir fait faire cela pour le bien de la botanique... Ce n'est pas manquer d'audace, cette science n'étant pas sa spécialité ! A l'issue de péripéties juridiques, un arrêt de la Cour du Parlement en date du 9 août 1781 confirme la direction du jardin par Harmant en sa qualité de président du Collège. Toutefois, pour l'avenir, il ordonne que tous les six ans le Collège fera « choix et nomination » d'un directeur du jardin qui ne sera pas nécessairement son président. Ce directeur devra annuellement rendre ses comptes, ce qui est immédiatement demandé à Harmant. Par ailleurs, tout changement un peu important des modalités de fonctionnement du jardin ne pourra être mis en oeuvre qu'après que le Parlement en aura été informé, ce qui constitue une perte de pouvoir du Collège et une immixtion d'un organisme extérieur dans son fonctionnement... Le droit de Breton à une indemnité est reconnu, et Guillemain, professeur de botanique, est débouté de ses prétentions.

Quelques mois après cette décision pénible pour l'institution et pour son président qui en porte la responsabilité, une assemblée extraordinaire du Collège, tenue le 16 janvier 1782, décide de « terminer toutes les difficultés qui se sont levées depuis le mois d'avril 1781 et généralement tous les procès commencés ». Harmant décède peu après. Il avait aussi été décidé à cette assemblée que tous les documents concernant cette affaire seraient détruits afin

que personne n'en ait connaissance à l'avenir. Or tous n'ont pas disparu, ce qui nous permet d'avoir aujourd'hui une assez bonne information sur cet important différend.

Harmant suscite aussi des difficultés au Collège royal de chirurgie qui a été créé à Nancy par des lettres patentes de Louis XV en 1771. Les relations ne sont pas bonnes entre les deux professions que Stanislas avait voulu associer mais qui n'avaient pas réussi à s'entendre. En effet, les médecins voulaient conserver leur prééminence sur les chirurgiens cependant que ceux-ci demandaient l'égalité avec eux. Chacune de ces prétentions est normale pour l'époque mais ceci empêche bien sûr toute collaboration fructueuse. C'est ainsi que, pour un motif que nous ignorons, en mai ou juin 1781, Harmant assigne le professeur royal de chirurgie Simonin « pour avoir fait concours à la serre du jardin botanique », et qu'un peu plus tard, les chirurgiens en sont chassés. Pourtant, le Collège les avait autorisés à y pratiquer leurs leçons et démonstrations par une délibération du 5 décembre 1773 !

Dominique-Benoît Harmant est surtout connu pour son « Mémoire sur les funestes effets du charbon allumé, avec le détail des cures et des observations faites à Nancy sur le même sujet ». Il a été présenté au cours de la séance publique du 27 février 1764 de la Société royale des sciences et belles-lettres. Il paraît en 1775, imprimé chez Scolastique Baltazard, 82 rue Saint-Julien. Il s'agit d'une des premières descriptions de l'intoxication oxycarbonée, toujours très dangereuse de nos jours. La méthode que préconise Harmant pour tenter de sauver les victimes, est originale : leur jeter brutalement de l'eau très froide au visage autant de fois que nécessaire jusqu'à la reprise des mouvements respiratoires.

La notice qui lui consacre dans l'*Histoire de la Société royale de médecine...* (années 1780 & 1781 (*sic*), parue en 1785, lue le 26 août 1783) dont il était membre correspondant, comporte une liste de ses travaux. En plus du mémoire précédent et de l'éloge de Bagard, elle signale plusieurs manuscrits : un traité sur les « Maladies des enfants », un mémoire sur « La Fièvre miliaire des femmes en couche », et des « Fragments pour servir à une Histoire des épidémies en Lorraine ». Mais il apparaît aujourd'hui qu'il existe d'autres manuscrits de Dominique-Benoît Harmant. En effet, au début de l'année 2012 sont passés en vente trois autres manuscrits qui étaient jusque-là sans doute inconnus : un « Traité de pharmacie avec une méthode qui apprend à formuler » (un volume *in octavo* toilé), un « Traité de matière médicale et de formules de remèdes » (un volume *in quarto* de 320 pages manuscrites comportant des planches), ainsi qu'un « Traité de médecine » manuscrit, dont on peut penser qu'Harmant en est l'auteur, le catalogue indiquant « ayant appartenu au Dr Harmand ».

Dominique-Benoît a épousé Anne-Françoise Dorothee Laprévotte à Mirecourt en 1749. Elle est la fille de Jean-Nicolas Laprévotte, avocat, et de Catherine Laurent. Selon les sources archivistiques trouvées, ils ont deux enfants : un fils et une fille. Le fils, Charles Arnould Siméon, s'est engagé en 1770, sous le nom de « Charles d'Harmant », au service de l'Empereur, c'est-à-dire les Habsbourg de la Maison d'Autriche. Il meurt à Nancy en 1791. La fille se prénomme Sophie. À la mort de sa mère, il me semble qu'elle est célibataire et qu'elle vit avec ses parents. La famille habite paroisse Saint-Sébastien, rue de la Communauté des Prêtres, (actuellement rue Notre-Dame) puis rue Saint-Dizier, chez Gény, marchand, et il est vraisemblable que c'est là que Dominique-Benoît Harmant meurt de dysenterie (selon la notice de la Société royale de médecine) le 29 septembre 1782. En dépit des démêlés qu'il a eus avec la Ville, les officiers municipaux lui rendent hommage : « Ses travaux et ses talents lui ont mérité les regrets de ses concitoyens ».

On connaît un portrait de Dominique-Benoît Harmant. Cédé il y a quelques années à l'Association des amis du musée de la Faculté de médecine, il se trouve aujourd'hui exposé dans ses locaux. C'est un pastel encadré au dos duquel est collé un papier sur lequel est écrit : « Noble Dominique Benoît Harmant d'une bonne famille de Lorraine dont plusieurs aïeux ont été revêtus d'emplois de distinction Conseiller médecin ordinaire de Sa Majesté roi de Pologne, membre de l'Académie royale des sciences de Nancy ». Sa reproduction en couleur

figure dans l'ouvrage publié en 2012 sur le patrimoine hospitalo-universitaire nancéien sous l'égide de M. Larcan.

En dépit de son caractère assez peu sympathique, Dominique-Benoît Harmant apparaît comme un personnage important de l'histoire médicale nancéienne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son mémoire sur « les funestes effets des vapeurs du charbon allumé » y suffirait. Mais, par le nombre, la nature et l'importance de ses autres publications et manuscrits, il est du même niveau que les professeurs de la Faculté de médecine et il aurait mérité de l'être. Il est aussi assurément l'un des grands parmi les membres du Collège royal des médecins. Ses actions, et les maladroites et conflits qui ont accompagné celles-ci, sont certainement liées à son souci personnel d'exister, mais aussi à sa volonté de promouvoir la grandeur de la Médecine et du Collège royal de médecine de Nancy. [Pierre Labrude]

Archives du Collège royal de médecine de Nancy, musée de la Faculté de médecine (de la santé), Vandœuvre-lès-Nancy. Ces documents ont été transférés aux archives départementales en 2017 ; Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 36 J 7, chemise « Harmant » ; Henri DELOUPY, *Le Collège royal de chirurgie de Nancy (1771-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1938, Imprimerie Georges Thomas, Nancy, 1938, 288 p., ici p. 98-99 ; Anne-Marie EBER, épouse ROOS, *Le Collège royal de médecine de Nancy, une fondation du Roi Stanislas (1752-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1971, 272 p. plus annexes, ici p. 54 ; L.HN (HAHN L.), « Harmant (Dominique-Benoît) », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Masson, Asselin et Houzeau, Paris, 1886, 4<sup>e</sup> série, vol. 12, p. 475-476 ; Émile HATTON, *La Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy (Académie de Stanislas) de 1750 à 1793. Son histoire, son action sur la mentalité nancéienne*, thèse de doctorat d'université en lettres, Nancy, 1952, 2 volumes dactylographiés, ici vol. 2 : « Documents » (fiches analytiques sur les différents membres), p. 49 ; Pierre LABRUDE, « Les Harmant, une grande famille de chirurgiens, d'apothicaires et de médecins à Nancy aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 2013-2014, 8<sup>e</sup> série, vol. 28, p. 205-221 ; Paul PILLEMENT, *L'Organisation de la médecine municipale à Nancy du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Imprimerie Georges Thomas, Nancy, 1938, 55 p., ici p. 14-15 ; Alain LARCAN, « Description de l'intoxication oxycarbonée par D.B. Harmant, de Nancy, en 1775 », *Annales médicales de Nancy*, 1968, vol. 7, p. 169-179, également : Alain LARCAN et Philippe BRULLARD, « Histoire des idées et développement de la réanimation respiratoire au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire des sciences médicales*, Paris, 1979, vol. 13, p. 251-260 ; Alain LARCAN, Jean FLOQUET, Pierre LABRUDE et Bernard LEGRAS, *Le patrimoine artistique et historique hospitalo-universitaire de Nancy. Etablissements hospitaliers et Facultés de soins (médecine, pharmacie, odontologie)*, Gérard Louis, Haroué, 2012, 244 p., ici p. 76-77 ; Frédéric de METZ-NOBLAT et Laurent THOMAS, *Livres-archives, Bibliothèque d'un château lorrain et divers*, catalogue, vente du 10 février 2012, lots n°348, 471 et 472 ; « Notice sur la vie de Dominique Benoît Harmant lue à la Société royale de médecine, le 26 août 1783 », *Histoire de la Société royale de médecine, avec les mémoires de médecine et de physique médicale, tirés des registres de cette société, années 1780 & 1781*, Théophile Barrois le jeune, Paris, 1785, p. 168-172 ; Alain PETIOT, *Les Lorrains et l'Empire, Dictionnaire biographique des Lorrains et de leurs descendants au service des Habsbourg de la Maison d'Autriche*, Mémoires et documents, Versailles, 2005, « Harmand (Charles-Arnauld-Siméon) », p. 235.